

DISTRICT DE L'YONNE

DE FOOTBALL

Le Journ@l



LE FC PARON COMMENCE BIEN L'ANNÉE

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS



Partenaires



Le FC Paron s'est vu remettre ce mercredi 15 janvier 2020 le Label « Jeunes » décerné par la Fédération Française de Football et remis par Monsieur Daniel FONTENIAUD et Christophe CAILLIET.

« Le District, c'est
VOUS ! »

Sommaire

Informations	Pages 1 à 3
Actualités	Pages 4 à 6
Procès-Verbaux	Pages 7 à 14



Votre [Guide de Formation](#) est enfin disponible ! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs - Entraîneurs - Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

LICENCIÉ APRÈS LE 31 JANVIER



Dans le cadre des licences enregistrées après le 31 Janvier, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football vous rappelle les différents points de règlement et délibération :

JOUEURS ET JOEUSES LICENCIÉ(E)S APRES LE 31 JANVIER

ARTICLE 25 –DÉROGATIONS RÉGIONALES

L'article 152 des RG de la FFF prévoit qu'aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football décide d'accorder une dérogation à ces dispositions pour permettre :

- aux joueurs seniors masculins licenciés après le 31 janvier, d'évoluer dans les équipes des séries inférieures à la D1.
- aux joueuses U19F et senior F ainsi qu'aux joueuses U18F en l'absence d'équipe U18F dans le club, de même que pour les U16F et U17F en l'absence d'équipe U18F d'évoluer dans les équipes féminines de football à 11 pour les divisions R2F et R3F, dans les conditions et limites prévues à l'article 73 des RG de la FFF ; étant précisé que cette dérogation s'applique aux compétitions Féminines Seniors organisées par les Districts. (Application au 1er juillet 2019)

CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL SENIORS

ARTICLE 85 – QUALIFICATION

Les joueurs doivent obligatoirement être titulaires d'une licence Futsal.

Un joueur peut détenir dans le même club ou dans deux clubs différents deux licences « joueur » ou « joueuse » de pratiques différentes maximum (libre, football d'entreprise, loisir, futsal), sauf si elles ouvrent le droit à la participation à deux championnats nationaux différents.

La participation des joueurs licenciés après le 31 janvier, est autorisée dans les championnats régionaux Futsal sauf en R1 FUTSAL,

Le nombre de doubles licences autorisé est illimité pour :

- Championnat Futsal R1 (catégorie A)
- Championnat Futsal R2, (catégorie B)

En outre, les équipes qualifiées pour participer à la phase d'Accession Interrégionale Futsal.

FORMATIONS ET RECYCLAGE PSC1

Le CDOS89 propose plusieurs formations PSC1 (1^{ers} secours)

Le 29 Février Recyclage PSC1 le samedi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h30

Le 28 et 29 Mars 2020 aux horaires suivants :
Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h30
Et le dimanche de 8h30 à 12h00

Le 30 et 31 Mai 2020 aux horaires suivants :
Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h30
Et le dimanche de 8h30 à 12h00

A MONÉTEAU 22 Route d'Auxerre (école de musique)

Tarif : 60 €

Le [bulletin d'inscription](#) est à retourner au CDOS accompagné du règlement.



« TESTEZ-VOUS ARBITRE » : 2ÈME VOLET !



Après l'immense succès rencontré par le premier quizz sur le « Hors-jeu », le Pôle « Tous Jeux d'Apprentissage » (TJA) de l'Equipe Technique Régionale Arbitrage vous propose de vous tester sur un deuxième opus consacré aux « Mains ».

On ne change pas une équipe qui gagne ! Même méthode, même format et même interactivité pour ce nouveau volet mettant en avant un point d'arbitrage à haut risque : les mains !

Cinq questions et un corrigé immédiat vont vous permettre de savoir si vous êtes un incollable du sujet !

Prêts à vous prendre en main ?

TEST 2 – LES MAINS

CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020

Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
FORMATIONS MODULAIRES				
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
CERTIFICATS FEDERAUX				
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 1				
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
CERTIFICAT FEDERAL DE FOOTBALL 4				
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30-18h30)	16H
MODULES SPECIFIQUES				
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
CERTIFICATIONS				
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H

LE FC PARON COMMENCE BIEN L'ANNÉE



Le FC Paron s'est vu remettre ce mercredi 15 janvier 2020 le Label « Jeunes » décerné par la Fédération Française de Football et remis par Monsieur Daniel FONTENIAUD et Christophe CAILLIET.

Le Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté et le Président du District de l'Yonne ont eu plaisir à remettre le prestigieux label « Jeunes » niveau « Espoir » à Messieurs Alain CHABOTEAU, Président du club, Jean-Luc GIVORD représentant la municipalité, Florian GUILBERT et Mehdi CHALABI, éducateurs, devant de nombreux jeunes licenciés.

Une distinction qui récompense le travail rigoureux effectué par les différents acteurs du club envers les jeunes. Bravo !

Le District de l'Yonne tient à féliciter le club pour cette nouvelle distinction.



LE DISTRICT DE L'YONNE... CITOYEN



Le District de l'Yonne de Football, dans sa volonté de développement du football pour tous, a pu soutenir le Comité Départemental du Sport Adapté ce mercredi 15 janvier 2020 lors d'une manifestation.



Organisée au gymnase de l'AJ Auxerre, cette 2^{ème} journée de Critérium Départemental Football à 7 a pu réunir près de 30 joueurs motivés et fan de football.

Xavier CHOIRAL, président du Comité Sport Adapté de l'Yonne s'est dit heureux d'avoir eu l'aide et le soutien de Monsieur Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne, ainsi que de monsieur Bruno BILLOTTE, Technicien, qui ont été présents lors de ce Critérium. Une collaboration fructueuse amenée à se pérenniser...

La 3^{ème} journée de ce Critérium se déroulera le samedi 14 mars une nouvelle fois à l'AJA.

Bravo à tous les participants !

MADELEINE YETNA CONVOQUÉE EN U16F !



La sélectionneuse nationale de l'Equipe de France U16F, Peggy Provost, a convoqué trente joueuses pour participer à un stage de quatre jours au Centre Technique National de Football à Clairefontaine.

La sélection U16 féminine sera réunie du lundi 20 janvier au jeudi 23 janvier 2020 et comptera dans ses rangs Madeleine Yetna (photo : 1^{ère} rangée – deuxième en partant de la gauche), attaquante du Dijon FCO et pensionnaire du Pôle Féminin Lyon. Un grand bravo à Madeleine pour cette convocation ! Elle a été formée au FC Paron jusqu'à la saison dernière... La formation icaunaise est fière de cette nouvelle appelée en sélection nationales jeunes.

La Liste complète

PV 201 com Tech 27

Auxerre le 13 janvier 2020

FOOTBALL
DIVERSIFIÉ

COUPE DE L'YONNE FUTSAL SENIORS

Le match du 1^{er} tour de la coupe de l'Yonne futsal qui a été reporté (suite à la qualification de l'équipe de Migennes en Coupe Nationale), **est remis au jeudi 16 janvier 2020 :**

- **MIGENNES contre APPOIGNY à 20 h 30 – gymnase de Migennes**

Les équipes de Charny/Bléneau, Monéteau, Auxerre Sp Citoyens et le vainqueur du match Migennes-Appoigny sont qualifiées pour les ½ finales.

Le tirage des matchs des ½ finales sera effectué le mercredi 15 janvier 2020 par les membres de la commission sportive à l'issue de leur réunion.

Les matchs des ½ finales seront programmés pendant la semaine 4 (du 20 au 24 janvier 2020).

La finale aura lieu jeudi 30 janvier 2020 à 20 h 00 au gymnase Serge Mésonés à Auxerre.

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS

Suite à la programmation des ½ finales de la coupe de l'Yonne seniors – semaine 4 (du 20 au 24 janvier 2020), **les matchs de championnats de la journée du 23 janvier 2020 sont remis semaine 16 – soit le JEUDI 16 AVRIL 2020 :**

- 52337.1 MONETEAU – APPOIGNY à 19 h 30 au gymnase Serge Mésonés à Auxerre
- 52331.1 MIGENNES – AUXERRE SP CITOYENS à 20 h 30 au gymnase du Cosec à Migennes
- 52338.1 AVALLON AFM – CHARNY/BLENEAU à 20 h 30 au gymnase Serge Mésonés à Auxerre

Présents : MM Batréau - Rollin – Schminke - Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Matches non joués jeunes

En lien avec la commission technique jeunes, la commission sportive, concernant les matches de jeunes non joués, faute de date de report, afin de clore ces championnats de 1^{ère} phase,

- décide de donner match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt.

Match 51515.1 du 21.12.19 St Fargeau – Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Fargeau en date du 20.12.19,

- vu les impératifs de calendrier de 1^{ère} phase,
- donne ce match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt à chaque équipe.

Match 51588.1 du 21.12.19 St Clément Onze 2 – St Denis Les Sens U15 D2 gr A

La commission, vu les différents courriels des deux clubs en date des 19 et 20 décembre 2019,

- vu les impératifs de calendrier de 1^{ère} phase,
- donne ce match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt à chaque équipe.

Match 51789.1 du 21.12.19 Fontaine La Gaillarde – Cerisiers 2 U13 D 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Fontaine La Gaillarde en date du 29.11.19,

- vu les impératifs de calendrier de 1^{ère} phase,
- donne ce match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt à chaque équipe.

Match 51811.1 du 21.12.19 Malay Le Grand – Sens FC Fém U13 Départemental 3 gr B

La commission, vu le courriel du club de Malay Le Grand en date du 20.12.19,

- vu les impératifs de calendrier de 1^{ère} phase,
- donne ce match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt à chaque équipe.

Match 51886.1 du 21.12.19 Courson – Magny/Quarré.St Germain U13 D3 gr E

La commission, vu le courriel du club de Courson en date du 20.12.19,

- vu les impératifs de calendrier de 1^{ère} phase,
- donne ce match perdu par pénalité réciproque, score 0 but, 0 pt à chaque équipe.

2. Matches non joués

Match 51859.1 du 21.12.19 Appoigny 2 – Auxerre Stade Fém U13 Départemental 3 gr D

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe d'Auxerre Stade Fém était absente au coup d'envoi,
- **vu les impératifs de calendrier 1^{ère} phase,**
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Auxerre Stade Fém,
- score : Appoigny 2 = 3 buts, 3 pts / Auxerre Stade Fém = 0 but, - 1 pt.

Match 51866.1 du 21.12.19 Neuvy Sautour – Varennes/Serein AS U13 D 3 gr D

La commission, vu le courriel du club de Varennes en date du 20.12.19,

- **vu les impératifs de calendrier de 1^{ère} phase,**
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Varennes/Serein AS,
- score : Neuvy Sautour = 3 buts, 3 pts / Varennes/Serein AS = 0 but, - 1 pt.

Mr Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier

Match 51893.1 du 21.12.19 Venoy – Avallon FCO Fém U13 Départemental 3 gr E

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'équipe d'Avallon FCO Fém était absente au coup d'envoi,
- **vu les impératifs de calendrier 1^{ère} phase,**
- donne match perdu par pénalité à l'équipe Avallon FCO Fém,
- score : Venoy = 3 buts, 3 pts / Avallon FCO Fém = 0 but, - 1pt.

3. Changements dates, horaires, terrains

Match 50059.1 du 26.01.20 St Bris Le Vineux – Monéteau Départemental 1

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »,

- attendu que le club de St Bris Le Vineux n'a pas répondu à la date du 14 janvier 2020 comme demandé dans le PV de la commission sportive du 18 décembre 2019 (PV 181 Sp 29),
- **inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 26 janvier 2020 à 14 h 30 sur les installations du stade de Monéteau,**
- maintient la programmation du match retour le 7 juin 2020 sur les installations du stade de Monéteau.
- Amende 35 € au club de St Bris Le Vineux pour non envoi de document demandé.

Match 50104.1 du 19.01.20 Cerisiers 2 – FC Gatinais Départemental 2 gr A

Demande de report de match du club de Cerisiers en date du 26.12.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 février 2020.

Match 51140.1 du 19.01.20 Asquins Montillot 1 – Quarrré St Germain D3 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »,

- prend note de la réponse du club d'Asquins Montillot en date du 6 janvier 2020 proposant de jouer cette rencontres sur les installations d'Asquins, terrain de repli,
- **donne ce match à jouer le 19 janvier 2020 à 14 h 30 sur les installations d'Asquins.**

Match 51310.1 du 19.01.20 St Denis Les Sens 2 – St Julien Du Sault 2 D4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- prend note de la réponse du club de St Denis Les Sens en date du 13 janvier 2020,
- prend note de l'autorisation du **Président du club de Pont Sur Yonne** en date du 14 janvier 2020 pour l'utilisation du terrain stabilisé du stade Consolat,
- **demande au club de St Denis Les Sens de fournir l'autorisation de l'utilisation des installations par la mairie de Pont sur Yonne, et ce pour vendredi 17 janvier 2020, avant midi, date impérative,**
- **sous réserve de la réception de la réponse de mairie de Pont sur Yonne, ce match se jouera le 19 janvier 2020 à 12 h 00 sur le terrain stabilisé du stade Consolat de Pont sur Yonne.**

Match 51337.1 du 19.01.20 St Sérotin – Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- prend note de la réponse du club de St Sérotin en date du 8 janvier 2020
- prend note du courrier de la mairie de Pont Sur Yonne en date du 8 janvier 2020 pour l'autorisation de l'utilisation de leurs installations par le club de St Sérotin,
- **donne ce match à jouer le 19 janvier 2020 à 14 h 30 sur le terrain stabilisé du stade Consolat de Pont Sur Yonne.**

Match 51983.1 du 12.04.20 Malay Le Gd/Charmoy – St Denis Les Sens Championnat Départemental Féminines à 8

Courriel du club de Malay Le Grand en date du 08.01.20 : demande de report de match.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 12 avril 2020.

4. Feuille de match manquante

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

Match 51754.1 du 21.12.19 Chablis – UF Tonnerrois U13 Départemental 2 gr C

La commission demande au club de Chablis de transmettre la feuille de match, et ce pour mardi 21 janvier 2020, dernier délai.

Amende 30 € au club de Chablis.

5. Coupe Yonne Futsal seniors

La commission procède au tirage des ½ finales de la coupe de l'Yonne futsal seniors.

Les matchs auront lieu lors de la semaine 4 :

- Auxerre Sp Citoyens contre Monéteau 1 : le jeudi 23 janvier 2020 à 19 h 30 au gymnase Serge Mésonés
- Vq match Migennes-Appoigny contre Charny/Bléneau : soit le jeudi 23 ou le lundi 20 janvier suivant l'équipe recevante qualifiée

La finale se déroulera le jeudi 30 janvier 2020 à 20 h 00 au gymnase Serge Mésonés à Auxerre.

6. Questions diverses

Match 51506.1 du 07.12.19 Pont Sur Yonne – Fontaine La Gaillarde U18 D2 gr A

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 23.12.19.

La commission prend note de ce courriel et maintient la décision prise le 11 décembre 2019 (PV 174 Sp 27).

Match 51617.1 du 21.12.19 Joigny 2 – Fontaine/Gron Véron U15 Départemental 2 gr B

Courriel du club de Fontaine La Gaillarde en date du 09.01.20.

La commission prend note de la participation de la joueuse Faustine Hennequin pour cette rencontre (non inscrite dans la composition de l'équipe suite à un problème informatique sur la FMI).

7. Matches amicaux

La commission enregistre les déclarations des matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant : le 11 janvier 2020 / match amical U18
- Joigny : les 11 et 12 janvier 2020 / matchs amicaux seniors
- Joigny : le 16 janvier 2020 / match amical seniors
- Joigny : le 18 janvier 2020 / matchs amicaux U13
- Paron FC : le 18 janvier 2020 / plateau amical foot animation
- Toucy : le 12 janvier 2020 / match amical seniors

Ces matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

8. Désignation de délégué

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

Journée du 26 janvier 2020

- D3 gr A 50542.1 Sens Franco Portugais 2 – Gron Véron 2 : Mr Barrault

9. Homologation des résultats

La commission homologue les résultats des rencontres jouées du 16 décembre au 22 décembre 2019 concernant les rencontres des catégories Seniors, Jeunes et Féminines, sous réserve des dossiers en instance.

10. Prochaines réunions

- Mercredi 22 janvier 2020
- Mercredi 29 janvier 2020 - plénière

Fin de réunion : 17 h 15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin

Présents : MM Rollin – Schminke - Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 11 h 00.

1. Changement de terrain

Match 51310.1 du 19.01.20 St Denis Les Sens 2 – St Julien Du Sault 2 D4 gr A

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- prend note de la réponse du club de St Denis Les Sens en date du 13 janvier 2020,
- prend note de l'autorisation du **Président du club de Pont Sur Yonne** en date du 14 janvier 2020 pour l'utilisation du terrain stabilisé du stade Consolat,
- prend note de la réponse du club de Pont Sur Yonne en date du 17 janvier 2020
- prend note du courrier de la mairie de Pont Sur Yonne en date du 8 janvier 2020 pour l'autorisation de l'utilisation de leurs installations par le club de St Denis Les Sens,
- **donne ce match à jouer le 19 janvier 2020 à 12 h 00 sur le terrain stabilisé du stade Consolat de Pont Sur Yonne** (match en lever de rideau du match D4 gr A St Sérotin – Sens Jeunesse 2).

2. Coupe Yonne Futsal seniors

La commission prend note du résultat du match CY futsal du 16.01.20 :

- Migennes = 19 / Appoigny = 1.

Par conséquent, la commission met à jour la programmation des matchs des 1/2 finales :

- Auxerre Sp Citoyens contre Monéteau 1 : le jeudi 23 janvier 2020 à 19 h 30 au gymnase Serge Mésonés
- Migennes contre Charny/Bléneau : le jeudi 23 janvier 2020 à 20 h 30 au gymnase du Cossec à Migennes

La finale se déroulera le jeudi 30 janvier 2020 à 20 h 00 au gymnase Serge Mésonés à Auxerre.

3. Matches amicaux

La commission enregistre les déclarations des matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant : le 18 janvier 2020 / plateau amical U11
- Champigny : le 18 janvier 2020 / plateau amical U10
- Toucy : le 19 janvier 2020 / match amical seniors

Ces matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

Fin de réunion : 11 h 20.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin